



Plan de fonctionnement COVID 19 et plan d'urgence CASI

***En cas de symptomatologie grippale et/ou fièvre de son enfant, le parent doit garder son enfant à la maison et contacter ensuite le centre désigné d'évaluation COVID19** (prise de rendez-vous en contactant le 1-877 644-4545).

Il en est de même pour le personnel responsable (voir programme des entraîneurs pour détails).

Les personnes responsables qui seront potentiellement sur place (minimum de 2 en tout temps dont un adulte):

Entraîneurs du CASI: Marie-Pier Primard, (2 ième poste possible, à déterminer)

Entraîneur, embauché par la Ville de Sept-Îles: (à déterminer)

Directeur technique du CASI: Simon Bellerive

Bénévoles et membres du CA: Karine Lizotte, Julie Marchand, Katy Roy,

À moins d'une modification aux directives de la santé publique, un maximum de 8 athlètes présents par activité sera autorisé. Une fois formés, les groupes et les horaires d'entraînements seront fixes, à moins d'une entente spécifique avec le directeur technique (raison valable, et en respect avec les recommandations de la santé publique).

Organisation des lieux/site d'activité:

Lieu d'accueil:

Stationnement de gravier de la piste d'athlétisme à côté du garage municipal.

Ce stationnement est accessible par l'entrée du CEGEP de Sept-Îles, en contournant l'édifice par l'arrière, menant au terrain de soccer à 7 et au garage municipal.

(Adresse du CEGEP : 175 Rue de La Vérendrye, Sept-Îles, QC G4R 5B7).

La cueillette des athlètes à la fin des activités ou en cas d'imprévu, par les parents responsables, est aussi à cet endroit.

Ce site est accessible pour tout type de véhicule, incluant les véhicules d'urgence.

Une toilette chimique est accessible sur place, si le bloc sanitaire du garage municipal n'est pas fonctionnel

Lieu de déroulement des activités:

Piste Guillaume Leblanc. Adresse: 175 rue de la Vérendrye Sept-Îles, QC, G4R 5K4.

L'entrée et la sortie des athlètes à la piste d'athlétisme est celle qui fait face au garage municipal, l'entrée située au sud de la piste Guillaume Leblanc. La circulation n'est permise qu'à pied.

Pour éviter la contamination à la COVID19, les athlètes n'auront pas accès à l'abreuvoir. Ils devront avoir une gourde(min500ml) remplie et identifiée préalablement.

Seules la gourde et une médication d'urgence (épipen/pompes asthme, dans un sac ziploc identifié, par exemple) seront admises sur le terrain.

Le port du bandana (lavable et réutilisable, fourni au début de saison) sera obligatoire.

Déroulement:

5 minutes avant le début de chaque entraînement il y aura:

Un accueil individualisé, permettant d'effectuer:

- Une prise de présence officielle, qui sera colligée quotidiennement et archivée
- Un questionnaire verbal "COVID19": demander si l'enfant présente depuis les derniers 48 h de la toux, rhinorrhée, céphalées, fièvre ou perte d'odorat. Le cas échéant, l'enfant devra retourner à la maison et le parent devra contacter ensuite le centre désigné d'évaluation COVID19 (prise de rendez-vous en contactant le 1-877 644-4545).
- Validation d'un numéro de cellulaire d'un adulte répondant et disponible rapidement à se présenter sur les lieux pendant la période d'activité.

La liste contenant les présences et les numéros de cellulaire sera à portée de main des personnes responsables, pendant l'activité.

En cas d'intempérie (orage-éclairs/grande chaleur): Compte tenu des règles de distanciation sociale-COVID19, il sera impossible d'abriter les athlètes au garage municipal. Les parents responsables seront contactés pour venir chercher rapidement leur enfant. Si le temps est incertain, en début d'activité, le parent sera invité à demeurer sur place, à bord de sa voiture, pour abriter rapidement son enfant.

En cas d'urgence:

Numéro de téléphone urgence: 9-1-1

Numéro du CISSS CN point de service de Sept-Îles: 418-962-9761

Le personnel responsable sur place aura été formé et informé du plan d'urgence et de fonctionnement COVID19. Le personnel responsable aura accès à :

- Une ligne téléphonique fonctionnelle (via le garage municipal ou un cellulaire);
- Du matériel de protection(EPI): visièrre, gants, masque, gel hydro-alcoolique
- Trousse et matériel de premiers soins;
- La liste de présences, comprenant le no de cellulaire du parent responsable et disponible, numéro validé au préalable;
- Les fiches santé-inscription des athlètes, classés en ordre alphabétique, pour préciser les informations importantes comme les antécédents médicaux pertinents, allergies, etc. ;
- Un copie du plan d'urgence;

En cas d'un manquement à l'appel: Le lieu de rassemblement pour le décompte des athlètes, si un athlète manque à l'appel, est sur la piste, à la ligne de départ du 100mètres (lieu d'accueil de début des activités). Une distanciation de 2 mètres sera assurée par l'alternance de corridors et une démarcation au sol.

Si ce premier lieu est inaccessible, un lieu alternatif, devant la porte du garage municipal, est désigné.

En cas de blessure mineure, le parent disponible sera contacté pour assurer les soins directs à l'enfant, afin d'éviter le contact physique avec l'athlète. Si nécessaire, une des personnes responsables sur place assurera les soins à l'athlète avec le port d'EPI.

En cas d'accident grave, une des personnes responsables sur place assure les soins à l'athlète (avec port d'EPI) et l'autre effectue les appels au parent disponible et aux services d'urgence. Ce(tte) dernier(ière) a aussi la responsabilité de superviser les autres jeunes du groupe et contacter, au besoin, les parents disponibles.

Une réunion zoom en début de saison sera offerte pour informer les parents et répondre aux questions.

Les documents d'information seront disponibles en tout temps sur la page web du CASI:
<https://www.clubathletismeseptiles.com/>

En cas de questions-commentaires, SVP vous adresser au CASI via courriel:
clubathletismeseptiles@outlook.fr